



Les 27 et 28 juillet 2016

FORUM sur le **marché**
du **travail**
des **PREMIÈRES NATIONS**

Winnipeg (Manitoba)

Assemblée des Premières Nations

RAPPORT SOMMAIRE PROVISOIRE



Les 27 et 28 juillet 2016

Au sujet de l'Assemblée des Premières Nations

L'APN est l'organisation politique nationale qui réunit les gouvernements des Premières Nations et leurs citoyens au Canada, notamment ceux vivant dans les réserves ainsi qu'en milieu rural et urbain. Chaque Chef au Canada peut être membre de l'Assemblée. Le Chef national est élu par les Chefs du Canada, eux-mêmes élus par leurs citoyens.

En plus de ses nombreuses autres fonctions, l'APN facilite l'examen de moyens de répondre aux questions stratégiques nationales soulevées par les quelque 630 Premières Nations partout au Canada. De par son rôle et sa fonction, l'APN sert de cadre délégué national à la détermination et à l'harmonisation de mesures collectives et coopératives efficaces visant à donner suite aux priorités cernées par les Premières Nations.

Sous la direction du Chef national et du Comité exécutif de l'APN, lequel supervise des portefeuilles ciblés, les activités de l'organisation consistent notamment à promouvoir les droits des Autochtones et issus des traités, le développement économique, l'éducation et toute une gamme de questions relatives à la défense des intérêts des Premières Nations en matière de développement économique lié à l'infrastructure et à la main-d'œuvre.

Références photographiques: Emploi et Développement social Canada

Table des matières

Introduction	4
Une nouvelle relation	5
Calendrier	5
Durée	5
Accent sur le marché du travail	5
Pertinence du financement	6
Planification conjointe	6
Transition	7
Coordination nationale	8
Renforcement des capacités	9
Assurance emploi	9
Initiative de services de garde pour les Premières Nations et les Inuits	9
Handicaps	10
Sensibilisation du gouvernement	11
Appels	11
Formation du personnel	11
Stratégies locales et régionales	11
Thèmes importants/Recommandations	12
Annexe A - Ordre du jour du Forum sur le marché du travail des Premières Nations	13



Les 27 et 28 juillet 2016

Introduction

L'Assemblée des Premières Nations (APN) a tenu le Forum sur le marché du travail des Premières Nations à Winnipeg, au Manitoba. Le Forum a été organisé à la demande du Chef régional de l'APN Bobby Cameron, à titre de responsable du portefeuille du développement des ressources humaines de l'APN, et du Comité des Chefs de l'APN sur le développement des ressources humaines, afin que les membres des Premières Nations aient l'occasion de discuter de leurs priorités, de leurs besoins et des éléments d'une nouvelle stratégie visant à mieux appuyer la main-d'œuvre des Premières Nations.

Le Forum a vu la participation d'un vaste éventail de délégués manifestant un intérêt pour les points nouveaux ou de longue date relatifs au marché du travail des Premières Nations, comme des dirigeants des Premières Nations, des signataires d'entente en vertu de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFCEA), des experts des Premières Nations en matière d'emploi et de formation, ainsi que des membres des communautés des Premières Nations. Des représentants fédéraux d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) et de Service Canada ont également assisté au Forum.

L'ordre du jour a favorisé un cadre permettant de s'appuyer sur les expériences et les leçons tirées par les signataires d'entente de la SFCEA mandatés par les Premières Nations, ainsi que de déterminer les principales exigences nécessaires au renforcement d'une stratégie nationale. Le Forum a permis de se pencher sur toute une gamme de sujets, comme de nouveaux investissements visant à appuyer la participation des Premières Nations à la population active, l'accès à la formation et au perfectionnement des compétences, ainsi que les structures appropriées ou les institutions nécessaires pour améliorer le développement des ressources humaines des Premières Nations.

L'honorable MaryAnn Mihychuk, ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, a formulé des commentaires encourageants lors des séances plénières d'ouverture et de clôture. Elle a indiqué que nous nous trouvions à un moment où nous pouvons être les acteurs du changement, et faire un grand saut en avant au lieu de seulement un pas, en faisant preuve d'audace et en saisissant l'occasion d'affirmer notre position quand nous le devons, et c'est ce que nous devrions faire. Elle a également dit être consciente du fardeau que représente la paperasserie et nous a conseillé de profiter de l'occasion pour apporter des changements. Elle a cerné le besoin de rendre les choses aussi simple que possible, encore plus simple qu'avant et a déclaré ce qui suit : « le gouvernement fédéral ne devrait pas se demander quelle place vous revient; vous avez votre propre gouvernement et votre propre gouvernance. Je respecte vos capacités et je souhaite vous confier davantage de responsabilités. »

Au cours de la séance plénière de clôture, la ministre a réitéré son message en ajoutant : « Je vous respecte, nous sommes égaux. Nous devons nous éloigner de cette démarche paternaliste pour en favoriser une nouvelle qui parte davantage de la base vers le sommet. »

Le programme du Forum prévoyait des séances plénières quotidiennes ainsi que plusieurs petits groupes de discussion axés sur des sujets précis. Le rapport suivant repose sur les points de vue présentés lors du Forum.

Assembly of First Nations Assemblée des Premières Nations



Une nouvelle relation

Le Forum était en général empreint d'une atmosphère positive de renouveau reflétant une relation visant à renforcer des programmes axés sur les clients et la prise de décisions à l'échelle des communautés. Cette nouvelle relation reposerait sur une nouvelle stratégie relative au marché du travail et sur une entente propre aux organisations des Premières Nations, qui définiraient clairement les compétences de ces dernières. Les participants se sont montrés fiers du fait que la structure existante ait permis un travail remarquable malgré toute une série de contrôles, l'imposition de changements et des demandes en général non productives de la part de Service Canada. Les participants de partout au Canada ont tous indiqué que les relations s'étaient avérées tendues en l'absence d'homologues autochtones au gouvernement. Les employés gouvernementaux ignoraient tout des conditions difficiles dans de nombreux marchés du travail ainsi que des cadres culturels, une situation qui, associée à une paperasserie sans précédent en matière de production de rapports, a fait des échanges quotidiens une confrontation plus qu'une collaboration. En outre, il s'est dégagé un sentiment d'impuissance attribuable aux nombreux exemples illustrant les points restés sans réponse de la part du gouvernement.

Cette nouvelle relation est rendue difficile par la prestation de services fragmentée de la part du gouvernement effectuée par deux directions générales d'EDSC et de Service Canada responsables de la mise en œuvre de l'administration des politiques et des opérations. Il serait nécessaire d'assurer une prestation simplifiée, de préférence contrôlée par les Premières Nations et indépendante du gouvernement du Canada.

Calendrier

La signature d'une entente débutant le 1er avril 2017 n'a pas été perçue comme une urgence. D'après de nombreux commentaires, une année supplémentaire permettrait la conclusion d'une entente minutieuse et bien structurée. Il a été noté que, pour faire un pas en avant, une entente provisoire plus souple serait mise en place pendant la transition en 2017-2018, et qu'une nouvelle stratégie à long terme serait établie pour 2018 et au-delà.

Durée

Il a été convenu à l'unanimité qu'une durée de 10 ans constituait une priorité.

Accent sur le marché du travail

Il a été convenu qu'une nouvelle entente avec EDSC nécessiterait l'établissement de modalités propres à ce ministère. Toutefois, de nombreux participants ont souligné que les façons de procéder actuelles limitaient leur capacité d'investir dans les appuis essentiels aux clients, nécessaires au perfectionnement des compétences et à la réussite de la transition vers le marché du travail. Même si, selon plusieurs commentaires, il est nécessaire de se tourner vers d'autres portefeuilles, il s'agit là davantage d'une démarche pratique pour des points précis plutôt que d'un protocole officiel.



Les 27 et 28 juillet 2016

Pertinence du financement

Un problème récurrent pour les signataires d'entente est l'effet cumulatif de l'inflation à long terme. On a présenté aux participants des chiffres précis mesurant la perte du pouvoir d'achat (voir Indexation du financement – Stratégie fédérale pour l'emploi et la formation des Autochtones, document de travail v.160606b\ révisé 160719a @FNHRDCO, 2016). La perte du pouvoir d'achat de 1999 à 2016 est estimée à 26,5 p. 100, ce qui, en raison de l'effet cumulatif, correspond à perdre deux ans et demi de financement au cours de cette période.

Parallèlement, la population autochtone en âge de travailler a considérablement augmenté, ce qui a réduit la capacité de financement des accords de 491 \$ par habitant à 188 \$ par habitant (un recul de 61,7 p. 100) au cours de cette même période.

On appuie le rétablissement par le gouvernement du financement de base pour un nouvel accord sur le marché du travail, de l'inscrire dans un cadre législatif et de l'indexer pour éviter toute pression inflationniste future.

Les signataires d'entente sont limités à un plafond de 15 p. 100 pour les frais administratifs, lesquels sont également soumis aux effets de l'inflation. Ce secteur a par ailleurs été touché par une augmentation considérable des exigences en matière de production de rapport alors que le gouvernement a officialisé plusieurs mécanismes de contrôle et d'examen dépassant les capacités de certains signataires d'entente. Par exemple, les ententes sur les niveaux de service qui ont récemment été mandatées étaient accompagnées de répercussions financières définies, lesquelles, étant imprévues, se sont avérées problématiques et ont gaspillé un temps précieux qui aurait pu être consacré aux clients.

Le retrait du plafond de 15 p. 100 pour les frais administratifs ne réglerait pas pour autant les lacunes en matière de financement et exigerait des allocations pour le renforcement des capacités nécessaires des organismes de service.

Le problème des coûts plus élevés dans les communautés du Nord et isolées a fait partie de la plupart des discussions de groupe. Bien qu'ayant constitué un facteur clé à l'origine au niveau de la distribution des ressources, il s'agit d'un domaine dont les effets se sont peut-être accélérés depuis 1999. Par conséquent, ce point doit faire l'objet de recherches et doit être traité dans les discussions sur l'attribution des ressources.

Planification conjointe

La ministre nous a demandé ce que nous voulions. Les Premières Nations ont répondu qu'elles souhaitaient un processus propre aux Premières Nations et que la ministre fasse la promotion de l'établissement d'une nouvelle relation. Les Premières Nations ont indiqué qu'elles s'attendaient à ce que la nouvelle façon de procéder soit décrite au moyen des mécanismes suivants :

- Un mémoire au Cabinet préparé conjointement pour octobre 2016;
- Pour assurer la transition entre 2016–2017 et 2017–2018, les Premières Nations veulent une entente provisoire qui reflète la latitude et la réémergence de la capacité des Premières Nations à gérer leurs programmes.

Étant donné qu'il s'agit d'un processus qui doit être entrepris en secret, la collaboration pouvant être autorisée pourrait être limitée. Il s'agit également d'un processus qui évolue, passant d'une démarche globale à des modalités précises. Il est donc nécessaire d'obtenir l'approbation du Cabinet pour la démarche globale qui

Assembly of First Nations Assemblée des Premières Nations

mènera à des modalités donnant aux signataires d'entente les moyens d'agir de façon efficace avec une reddition de comptes adéquate.

Certains des changements importants demandés qui pourraient être entrepris pour former les grandes lignes d'une entente provisoire comprennent :

- le retrait de toutes les clauses « avec l'approbation du Canada »;
- la transition vers une entente autre qu'un accord de contribution;
- la mise au point d'une reddition de comptes réciproque;
- la révision des dépenses admissibles;
- la conception d'un processus de transfert direct;
- la mise à l'écart de nouvelles initiatives fondées sur des propositions distinctes;
- des définitions claires, notamment celle d'une entente auxiliaire par rapport à une entente avec une tierce partie.

En théorie, il existe des façons de faire qui permettraient d'éviter le fardeau administratif important en matière de production de rapports, comme des budgets administratifs fixes avec un nombre limité d'éléments dans l'établissement du budget des dépenses et les rapports. L'établissement d'un « droit de premier refus » pour les nouveaux programmes axés sur la communauté a également été suggéré.

Transition

La majorité des participants étaient des représentants des Premières Nations signataires d'entente en vertu de la SFCEA et le réseau existant semblait satisfaire tous les participants. Certains des commentaires formulés sont reproduits ci-dessous.

- « En ce qui concerne la structure et l'avenir, la SFCEA nous offre une structure en place depuis longtemps. Nous disposons d'une stratégie stable qui a évolué de façon naturelle et continuera de le faire. Recommencer à zéro avec une nouvelle structure serait une erreur. Nous devrions plutôt renforcer les capacités au sein des communautés et du gouvernement, selon les nécessités. »
- « Tous les signataires d'entente ne seront pas au même stade de préparation. Il ne faut pas adopter de démarche unique. Il faut apporter un appui à ceux qui en ont besoin pour réussir et permettre à ceux qui sont prêts d'aller de l'avant. »
- Une entente identique pour tous ne fonctionnera pas. Il faut des ententes qui s'alignent sur les autres formes d'entente que les Premières Nations et les gouvernements des Premières Nations concluent avec le Canada. Les réalisations telles que la production de rapports doivent être semblables en vue de réduire les chevauchements et les inefficacités qui existent à l'heure actuelle.

Il a aussi été demandé si la conclusion d'ententes supplémentaires serait envisagée.



Les 27 et 28 juillet 2016

Coordination nationale

Les discussions entourant l'établissement d'un secrétariat national de coordination visant à apporter des appuis ciblés à une entente relative au marché du travail des Premières Nations ont donné lieu à une foule de fonctions possibles. En général, les participants ont déterminé des besoins très concrets auxquels il serait possible de répondre. Toutefois, certains ont dit craindre que le financement de cet organe ne provienne de ressources qui auraient autrement été attribuées à des programmes et des services offerts dans les communautés.

Les différents types d'activités déterminés se trouvent ci-dessous.

- Mener des activités pour mieux faire connaître les signataires d'entente.
- Centraliser les documents importants et les statistiques des Premières Nations pour les signataires d'entente.
- Désigner un point de contact avec le Canada qui examinera les changements potentiels avant que ceux-ci ne soient autorisés.
- Défendre les signataires d'entente se heurtant à des difficultés avec le Canada.
- Faire appel à des experts sur les ententes provinciales et à un intervenant qui facilitera les relations avec les provinces.
- Appuyer les signataires d'entente ayant besoin d'un renforcement des capacités.
- Promouvoir l'apport aux ententes de changements axés sur le perfectionnement.
- Organiser régulièrement des rencontres régionales pour discuter des derniers développements et obtenir un point de vue régional.
- Établir et dispenser des programmes clés de formation aux employés de première ligne et des finances qui doivent faire face une rotation du personnel et à des changements opérationnels.
- Préparer des trousseaux d'information à l'intention des dirigeants.
- Élaborer une stratégie pour promouvoir la compétence culturelle des employés du gouvernement qui travaillent avec des signataires d'entente.
- Prendre contact avec des représentants nationaux pour défendre nos intérêts dans les secteurs de l'industrie et du travail.
- Entreprendre de grands projets de recherche.
- Établir le profil des pratiques exemplaires parmi les signataires d'entente.
- Jouer un rôle éventuel de chef de file dans l'établissement d'une base de données pour les ententes conclues avec les Premières Nations.
- Assurer la liaison avec d'autres secteurs du perfectionnement (postsecondaire, social et autres).

Assembly of First Nations Assemblée des Premières Nations

L'établissement d'un secrétariat nécessiterait un plan d'activités permettant de gérer les fonctions choisies qui comprendrait des dispositions sur la reddition de comptes aussi bien au niveau des opérations que de la gouvernance. Les relations entre le secrétariat et les signataires d'entente doivent clairement exclure toute fonction administrative (allocations, circulation des fonds, production de rapports et autres).

Renforcement des capacités

Les discussions ont donné lieu à des commentaires réguliers sur la nécessité de renforcer les capacités, autant au niveau des ententes que dans le cadre des activités nationales des Premières Nations. Certains participants ont souligné la pratique traditionnelle consistant à allouer des fonds distincts pour le renforcement des capacités, tandis que d'autres ont mentionné la pratique la plus récente consistant à inclure les activités de renforcement des capacités dans le processus de planification des activités (pratique qui est limitée par la classification de ce procédé en tant que frais administratifs).

La façon de procéder choisie dépendra sans aucun doute de la portée, voire de l'existence, d'un secrétariat national.

Assurance emploi

Les ressources et les pouvoirs en ce qui concerne l'assurance emploi (AE) représentent un élément essentiel pour la réalisation d'investissements importants dans le marché du travail. Il s'agit d'une ressource qui ne se veut pas à taille unique. Deux points de vue distincts concernant l'AE ont été relevés. Premièrement, l'utilité limitée des ressources d'AE dans les domaines où la main-d'œuvre fait preuve d'une expérience moindre. Deuxièmement, l'inquiétude persistante selon laquelle les ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) provinciales ont un plus grand pouvoir d'accès aux ressources prévues par la Partie I de la Loi sur l'assurance-emploi.

Initiative de services de garde pour les Premières Nations et les Inuits

L'Initiative de services de garde pour les Premières Nations et les Inuits fait partie du cadre du marché du travail des Premières Nations depuis 1998, mais est un dossier qui stagne et nécessite un examen. Certains des grands problèmes sont énumérés ci-dessous.

- Les ressources et le nombre de places demeurent inchangés, ce qui crée des problèmes de financement et une incapacité de répondre à la demande.
- L'affectation des ressources selon la Formule d'Halifax présente des problèmes non résolus dans certaines régions.
- Le nombre limité de ressources signifie des salaires moins élevés pour le personnel recruté par des centres de garderie provinciaux de proximité. (Une différence de salaire allant jusqu'à 10 \$ de l'heure a été relevée.)





Les 27 et 28 juillet 2016

- Les fonds sont trop limités pour répondre au niveau de perfectionnement professionnel attendu au sein de l'industrie.
- De nombreux centres ont désespérément besoin de réparations pour la sécurité et le bien-être des enfants et du personnel.
- Les centres ne peuvent pas se permettre d'offrir les heures prolongées nécessaires pour répondre aux besoins des travailleurs de quarts, de ceux qui font des horaires prolongés ou de ceux qui font la navette.
- Il n'existe aucun financement supplémentaire prévu pour pouvoir appuyer les enfants ayant des besoins spéciaux qui nécessitent un équipement particulier ou des employés dotés de compétences particulières.
- De nombreux parents ne peuvent pas se permettre de payer des frais supplémentaires.
- Les dispositions de l'entente relatives à l'approvisionnement sont difficiles à respecter étant donné le nombre limité de professionnels travaillant en milieu rural ou isolé.

Un appui a été apporté à l'établissement d'un comité national consacré aux services de garde d'enfants. Ce comité serait composé d'une vaste base de membres et en mesure de veiller à ce que les services de garde ne soient pas un article ajouté à l'ordre du jour à la dernière minute, mais un dossier national dynamique à part entière.

Handicaps

Les préoccupations liées aux membres des Premières Nations vivant avec un handicap ont été soulevées à la fois en séance plénière et en groupe de discussion consacré à ce sujet. Outre le taux d'invalidité connu parmi les membres des Premières Nations, l'absence d'une stratégie visant à répondre aux besoins de ces derniers a été soulignée. Par ailleurs, la complexité des solutions axées sur les clients qui vont au-delà des limites des interventions en matière d'emploi et de formation, le coût accru des interventions et le manque global d'accès aux services professionnels nécessaires liés à différents types d'handicaps ne font qu'aggraver la situation.

L'APN entreprend à l'heure actuelle un projet majeur de recherche et de consultation consacré à l'établissement d'une stratégie propre aux Premières Nations pour les personnes aux prises avec un handicap.



Assembly of First Nations Assemblée des Premières Nations

Sensibilisation du gouvernement

Un appel a été lancé parmi les employés du gouvernement en ce qui a trait à la compétence culturelle. Certains commentaires formulés par les participants se trouvent ci-dessous.

- « Je m'oppose à la mise à l'écart de la culture. La culture nous rappelle qui nous sommes et pourquoi nous travaillons si dur. Pour établir des programmes sur le marché du travail fructueux, nous devons comprendre qui sont nos partenaires. Nous devons mettre en place un système pour appuyer les travailleurs et leur permettre de réussir leur carrière. Ce système doit comprendre un élément culturel important. »
- « Il nous faut entretenir des relations saines. J'ai demandé à des APD de venir pour discuter d'une façon de collaborer. Ils ont envoyé une liste de tâches qui ne peuvent être réalisées en un jour. J'ai obtenu 15 minutes pour établir des liens. »

Il a également été soulevé qu'un nombre accru d'employés autochtones travaillant pour Service Canada, Emploi et Développement social ou d'autres ministères pourrait améliorer les relations.

Appels

Il existe des problèmes évidents entre les signataires d'entente et Service Canada. Plusieurs participants se disent de plus en plus frustrés par la lenteur de la réponse apportée à leurs questions soulevées de façon officielle. Tandis que les signataires d'entente doivent mettre en œuvre un processus d'appel dans le cadre de leur entente, il n'existe aucune disposition semblable dans leurs relations avec le gouvernement.

Les signataires d'entente se trouvent typiquement livrés à eux-mêmes lorsqu'ils font part de leurs préoccupations à Service Canada et ne peuvent s'adresser à aucune autorité supérieure.

Formation du personnel

Nos préoccupations liées à la formation du personnel sont attribuables à plusieurs facteurs, dont la rotation des employés, les changements actuellement apportés aux modalités de l'entente et l'importance que nous attachons au renforcement des capacités. Certains participants estiment qu'un programme commun pour différents postes pourrait s'avérer utile. Certains signataires d'entente ont établi des démarches formelles en ce qui concerne la formation, lesquelles pourraient servir de base solide à une façon plus vaste de procéder. Tout comme le renforcement des capacités, les activités d'intégration de la culture doivent être prises en compte dans le processus de planification des activités de toute nouvelle entente.

Stratégies locales et régionales

On a formulé de nombreuses observations qui peuvent être classées dans la catégorie des affaires locales et régionales pouvant être réglées à l'interne entre les signataires d'entente et leurs intervenants respectifs. Il s'agit pour la plupart de limites relatives aux politiques ou aux programmes que le signataire d'entente a probablement adoptés en raison du manque de ressources ou de programmation stratégique.



Les 27 et 28 juillet 2016

Thèmes importants/Recommandations

Les recommandations et les thèmes importants issus du dialogue du Forum sont résumés ci-dessous :

- Les Premières Nations veulent un processus propre aux Premières Nations qui soit défendu par la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail en s'appuyant sur la nouvelle relation établie avec les Premières Nations.
- Une nouvelle démarche serait décrite dans un mémoire au Cabinet (MC) préparé conjointement pour octobre 2016. À cette fin, l'APN aura besoin d'un appui financier en vue de pouvoir contribuer à l'élaboration du MC avec les représentants d'EDSC et de pouvoir recueillir les opinions parmi nos divers processus, notamment pour le renforcement des capacités au niveau de l'organisation nationale.
- Pour assurer la transition entre les exercices financiers de 2016-2017 et de 2017-2018, il faudra établir une entente provisoire qui reflète la latitude et la réémergence de la capacité des Premières Nations à gérer leurs programmes ainsi que réserver des fonds pour aider les organisations des Premières Nations à réussir la transition vers une nouvelle stratégie sur le marché du travail.
- L'APN sollicitera des opinions et des recommandations supplémentaires à la suite du Forum, demandera au Groupe de travail technique secondaire d'examiner les meilleures façons de procéder et les exigences relatives à l'entente provisoire, rencontrera des représentants du gouvernement fédéral et demandera au CCDRH des conseils et des recommandations pour aller de l'avant et sur la meilleure façon de mettre en œuvre nos processus internes.

Assembly of First Nations Assemblée des Premières Nations

Annexe A - Ordre du jour du Forum sur le marché du travail des Premières Nations

27 juillet 2016 (mercredi)

Protocoles culturels préliminaires

Bienvenue aux délégués et aux conférenciers!

7 h 30 -17 h	Inscription	Lieu : hall Convention, niveau Mezzanine, Fairmont Winnipeg
9 h	PROTOCOLE	
	PRIÈRE D'OUVERTURE Présentations et remerciements	Lieu : salle de bal Midway, niveau Mezzanine
	<ul style="list-style-type: none">• Chef régional Kevin Hart, Manitoba, président du Forum• Steve Williams, coprésident du Forum	
9 h 30	ALLOCUTIONS D'OUVERTURE	
	Chef régional Bobby Cameron , Federation of Saskatchewan Indian Nations	
	<ul style="list-style-type: none">• Portefeuille• Hommage aux membres du Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines• La voie à suivre	
9 h 55	L'honorable MaryAnn Mihychuk, C.P., députée Emploi, Développement de la main-d'œuvre et Travail	
10 h 50	Pause-santé	
11 h 05	Orienter la discussion et établir le contexte	
	<ul style="list-style-type: none">• Un aperçu historique et les questions importantes que nous nous sommes posées au fil des changements et renouvellements de la stratégie : Roger Schindelka	
11 h 30	Discussion ouverte : Quelle voie devons-nous suivre?	
12 h	Repas (offert)	Lieu : salle de bal Midway, niveau Mezzanine
13 h	Options d'indexation pour le financement du marché du travail	Lieu : salle de bal Midway, niveau Mezzanine
	<p>Les participants à cette séance plénière examineront le financement fourni aux signataires d'entente au cours des 25 dernières années. Le financement annuel de la SFCEA n'étant pas indexé sur le coût de la vie, le document étudie l'évolution du pouvoir d'achat des signataires d'entente au fil des ans. De plus, il faut aussi prendre en compte la croissance exponentielle de la population des Premières Nations, qui freine encore plus les efforts des signataires d'entente.</p> <p>Dave Sergerie, Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (Commission de développement des ressources humaines du Québec)</p> <p>Discussion</p>	



Les 27 et 28 juillet 2016

27 juillet 2016 (mercredi)

14 h 30 **Pause-santé**

14 h 45 **Définir une nouvelle relation**

Le Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines de l'Assemblée des Premières Nations et les organisations des Premières Nations chargées des ententes de prestation de services liés au marché du travail élaborent actuellement une approche en vue de négocier avec le gouvernement fédéral le programme qui succèdera à la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFCEA).

Les séances de réflexion suivantes comprennent chacune deux sujets. Elles auront aussi lieu le deuxième jour.

Délégation de pouvoir et Possibilité d'avantages supplémentaires

Lieu : salle de bal Midway

Dans le cadre de cette séance, les délégués devront déterminer le type de flexibilité et de pouvoir dont ils ont besoin pour concevoir et dispenser les programmes nécessaires avec les communautés de Premières Nations. De plus, ils devront aussi déterminer les avantages et résultats pour les citoyens, les gouvernements de Premières Nations et leurs organisations mandatées, ainsi que les résultats auxquels peut s'attendre le gouvernement fédéral.

Étudier un nouveau type d'entente et Transitions et phases

Lieu : salle Harrow/Essex

L'Entente est le fondement de la relation entre les signataires de la LGTPN et le Canada. La capacité de fournir sous différentes formes des services optimaux aux clients des Premières Nations constitue au mieux un défi. Cette séance consistera à envisager de meilleures ententes et les options les plus raisonnables pour obtenir un accès, un service, une mise en œuvre du programme et des capacités améliorés.

Coordination nationale et soutien technique ou administratif et Maintenir l'accent sur le marché du travail

Lieu : salle York

Les organisations de formation et d'emploi des Premières Nations ont œuvré principalement dans des milieux autonomes. Les moyens techniques, opérationnels et administratifs sont des sujets de discussion, tout comme la nécessité de soutenir les priorités des organisations. De plus, les signataires d'entente des Premières Nations ont entamé un dialogue sur la mise sur pied d'une organisation d'assurance-emploi. Les délégués devront donner leur avis sur les structures de soutien.

16 h **Fin du premier jour**

28 juillet 2016 (jeudi)

8 h **Séance de dialogue sur la loi fédérale sur l'accessibilité**

Petit-déjeuner (offert)

Cette séance fait suite à une réunion nationale sur la SFCEA qui a eu lieu le 27 juillet 2016 à Gatineau (Québec). À cette occasion, Emploi et Développement social Canada a tenu une séance sur la loi fédérale sur l'accessibilité. Les délégués auront la possibilité d'exprimer leurs opinions dans le cadre d'une rencontre organisée par les Premières Nations et de commenter les sujets suivants : la loi sur l'accessibilité du gouvernement du Canada; faire valoir le point de vue des citoyens handicapés des Premières Nations; solliciter l'avis essentiel du réseau de prestation de services de la SFCEA des Premières Nations.

Animateurs : **Wendall Nicholas** et **Doreen Demas**

Assembly of First Nations Assemblée des Premières Nations

28 juillet 2016 (jeudi)

8 h 30 **Inscription**

9 h **Forum sur le marché du travail des Premières Nations (suite)**

9 h **Allocution et résumé du président**

9 h 15 **Définir une nouvelle relation**

9 h 30 **Séances en petits groupes (reprise)**

Délégation de pouvoir et Possibilité d'avantages supplémentaires

Lieu : salle York

Dans le cadre de cette séance, les délégués devront déterminer le type de flexibilité et de pouvoir dont ils ont besoin pour concevoir et dispenser les programmes nécessaires avec les communautés de Premières Nations. De plus, ils devront aussi déterminer les avantages et résultats pour les citoyens, les gouvernements de Premières Nations et leurs organisations mandatées, ainsi que les résultats auxquels peut s'attendre le gouvernement fédéral.

Étudier un nouveau type d'entente et Transitions et phases

Lieu : salle de bal Midway

L'Entente est le fondement de la relation entre les signataires de la LGTPN et le Canada. La capacité de fournir sous différentes formes des services optimaux aux clients des Premières Nations constitue au mieux un défi. Cette séance consistera à envisager de meilleures ententes et les options les plus raisonnables pour obtenir un accès, un service, une mise en œuvre du programme et des capacités améliorées.

Coordination nationale et soutien technique ou administratif et Maintenir l'accent sur le marché du travail

Lieu : salle Harrow/Essex

Les organisations de formation et d'emploi des Premières Nations ont œuvré principalement dans des milieux autonomes. Les moyens techniques, opérationnels et administratifs sont des sujets de discussion, tout comme la nécessité de soutenir les priorités des organisations. De plus, les signataires d'entente des Premières Nations ont entamé un dialogue sur la mise sur pied d'une organisation d'assurance-emploi. Les délégués devront donner leur avis sur les structures de soutien.

10 h 30 **Pause-santé** (et temps supplémentaire pour terminer les formalités de départ de l'hôtel)

11 h **Relations financières : De quel type de relation financière avons-nous besoin?**

Terry Goodtrack, président-directeur général, AAFA Canada

Discussion



Les 27 et 28 juillet 2016

28 juillet 2016 (jeudi)

12 h **REPAS** (offert)

13 h 15 **Séances en petits groupes**

- 1. Programmes de garde d'enfants :** Lieu : salle de bal Est
Dans nos communautés, la garde d'enfants subit l'influence de la croissance et de la mutation de la population, de la santé de l'économie, des initiatives destinées à encourager la participation et, parfois, du développement des infrastructures. Dans le cadre de cette séance, les délégués examineront les programmes nationaux et l'évolution des besoins en matière de garde d'enfants parmi les citoyens et communautés des Premières Nations.
- 2. Personnes handicapées :** Lieu : salle Harrow/Essex
Le financement et les ressources des signataires d'entente des Premières Nations destinés à aider les personnes handicapées à entrer sur le marché du travail et à suivre une formation ont été considérablement réduits. Cette séance relancera le dialogue sur les programmes, services et mesures incitatives nécessaires pour mieux répondre aux demandes des citoyens handicapés des Premières Nations.
- 3. Améliorations opérationnelles :** Lieu : salle de bal Midway
Les organisations chargées de l'emploi et de la formation des Premières Nations ont acquis une grande expérience dans la gestion des ententes. Cette séance sera l'occasion de discuter de questions importantes, des améliorations nécessaires et de toute autre expérience opérationnelle avec des collègues œuvrant dans le cadre de diverses ententes.
- 4. Planification de l'acquisition de compétences :** Lieu : salle York
Le personnel des organisations chargées de l'emploi et de la formation des Premières Nations pourrait tirer parti d'activités d'apprentissage communes et coordonnées. Au début de cette séance, les participants donneront leur avis concernant le type et la durée des activités d'acquisition de compétences du personnel ou des organisations recommandées lors des réunions des groupes de travail techniques des Premières Nations.

14 h 45 **Pause-santé**

15 h **CLÔTURE** Lieu : salle de bal Midway, niveau Mezzanine

- RÉCAPITULATIF, PRÉSIDENT ET COPRÉSIDENT
- ALLOCUTION DE CLÔTURE : **Chef régional Cameron (Saskatchewan)**

Résultats, retombées attendues et prochaines étapes

- Tirage de cadeaux

PRIÈRE DE CLÔTURE



Assemblée des Premières Nations
55, rue Metcalfe, bureau 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Tél. : 613-241-6789
Télec. : 613-241-5808

www.afn.ca